



# CHARTRE du bénévole

## Chaque bénévole du réseau solidaire s'engage à :

- Respecter les objectifs définis par le Conseil d'Administration de la CMCAS et le mandat écrit qui lui est confié
- Me sentir responsable et solidaire de la mission qui m'est confiée
- Assurer avec sérieux, discrétion et régularité l'activité acceptée dans le respect des règles de confidentialité
- Agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun, et sans distinction d'appartenance politique, philosophique ou religieuse.
- Etre à l'écoute des personnes en difficultés et mettre en avant des qualités d'empathie
- Ne pas faire de promesses que le réseau solidaire ne pourrait tenir, et refuser toutes commissions ou cadeaux
- Assurer ma mission jusqu'au bout, ou prévenir la CMCAS en cas d'arrêt provisoire ou définitif de celle-ci
- Suivre les actions d'information ou de formation proposées
- Transmettre les informations à la CMCAS et aux acteurs du réseau solidaire dans les délais impartis
- Travailler en lien avec l'ensemble des acteurs du réseau solidaire